



Déclaration préalable de travaux

Par **cross69**, le **21/11/2008** à **17:53**

Bonjour,rnrnJ'ai déposé en mairie une déclaration préalable le 13/10/2008, concernant un abri de jardin.rnLe 20/11/2008, je reçois une lettre recommandée de ma mairie, postée le 18/11/2008 et datée du 13/11/2008, faisant opposition à ma demande.rnCe courrier est-il valable ou peut-on considérer que le délai d'instruction est passé?rnLes motifs sont les suivants:rn plans de façades et toitures manquantsrntoiture une seule pente alors que le POS en demande 2rnpas de forjet prévu dans le projet.rnrnJe vous remercie de m'apporter une réponse.